

Demande de documents médicaux pour un patient décédé

Je soussigné(e) M./ Mme (nom, prénom, pour les femmes mariées préciser le nom de naissance)

.....

Né(e) le.....A

Domicilié(e).....

.....

..... E-mail :

Demande l'accès au dossier médical de (nom, prénom, pour les femmes mariées préciser le nom de naissance et le lien de parenté)

.....

Né(e) le.....A

Ma demande concerne les séjours¹ du :

.....

.....

.....

Je souhaite : ☐ consulter sur place les documents médicaux ²
☐ obtenir par voie postale la copie des documents médicaux



Le décès du patient ne délivre ni le médecin, ni l'établissement de leur obligation générale de secret sur les informations confidentielles qu'ils détiennent sur le malade. Toutefois, lorsque le patient est décédé, un nombre limité d'informations peut être délivré aux proches **sauf opposition formelle du patient**³.

Le droit d'accès de l'ayant droit est donc plus limité que celui dont dispose le patient lui-même. Les ayants droit doivent préciser, lors de leur demande, le motif ou les motifs pour lesquels ils ont besoin de ces informations.

Je souhaite

☐ connaître les causes du décès
☐ faire valoir des droits⁴

.....

☐ défendre la mémoire du défunt⁵



Si votre demande n'est pas motivée par l'un de ces choix et explicitées pour les deux derniers motifs, votre demande ne pourra pas aboutir.

¹ Préciser votre demande permet une recherche plus aisée.

² Cocher la case correspondante (choix unique)

³ Dernier alinéa de l'Article L.1110-4 code de santé publique

⁴ Par exemple, majoration d'une pension de retraite.

⁵ Par exemple, pour un patient décédé dont on prétend qu'il était soigné pour telle ou telle pathologie

Le choix des pièces à adresser appartient à l'équipe médicale en fonction de la motivation de la demande. Tout élément étranger à cet objectif sera exclu de la communication. **L'équipe médicale n'est ainsi nullement liée par une éventuelle liste des pièces réclamées par le demandeur⁶.**

En cas de consultation sur place :

Le secrétariat médical organisera un rendez-vous pour la consultation. Une pièce d'identité devra être présentée lors de ce rendez-vous.

En cas de demande de copie de pièces :

Ces documents doivent être adressés⁷

- ☐ à mon domicile
☐ à l'adresse suivante.....
.....



Selon l'article L-1111-7 du code de santé publique, la consultation sur place des informations est gratuite. Mais la duplication de pièces engagera des frais.

**Je reconnais M./Mme.....
accepter le principe du règlement. J'ai été informé(e) que je peux consulter les tarifs sur le site Internet du CHU de Bordeaux ou sur simple demande de ma part. Une fois ce document renvoyé, un devis me sera adressé après le retour d'évaluation effectué par les services médicaux. A défaut de l'accepter, je reconnais avoir été informé(e) qu'aucune copie de pièce ne me sera transmise.**

Pièces à fournir :

- Carte(s) d'identité
- Document(s) attestant de la qualité d'ayant droit (certificat de décès, certificat d'hérédité, livret de famille, preuve du concubinage...)
- Si vous avez été mandaté(e) par un ayant droit, merci de joindre le document(s) attestant de votre qualité de mandataire (mandat...)

Date et signature :

La demande doit être adressée au site dans lequel le patient a été pris en charge :

- Pour le groupe hospitalier Pellegrin : ✉ Direction de la Clientèle - groupe hospitalier Pellegrin - Place Amélia Raba Léon 33 000 BORDEAUX ; tdm.pellegrin@chu-bordeaux.fr
- Pour le groupe hospitalier Saint André (dont le CJA) : ✉ Directeur du groupe Saint André - 1, rue Jean Burguet - 33000 BORDEAUX ; sec-admission.sa@chu-bordeaux.fr
- Pour le groupe hospitalier Sud (Hôpital Xavier Arnozan, Hôpital Haut Lévéque et EHPAD de Lormont) : ✉ Directeur du groupe hospitalier Sud - Avenue de Magellan - 33604 PESSAC CEDEX - demande-dossiers-medicaux.sud@chu-bordeaux.fr

⁶ CADA, CH de Cornouailles, conseil n°20122968 du 13 septembre 2012

⁷ Cocher la case correspondante (choix unique)